



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 17 JUILLET 2023 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Janie Tremblay, conseillère
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice des communications

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 2023-07-268 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2023 – ADOPTION

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juillet 2023 en y apportant la modification suivante :

AJOUTER le point suivant :

6.5 Demande de modification au règlement de zonage 2207-2022 afin d'agrandir la zone C-15 à même la zone H33 et d'y permettre une hauteur maximale de 6 étages pour l'habitation communautaire – Recommandation 42 CCU 23

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juillet 2023 – Adoption

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023 – Adoption

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de juin 2023
- 5.2 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Premier projet de règlement 2179-1-2023
- 5.3 Procès-verbal de correction – Règlement 2207-2-2023 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de corriger certaines irrégularités soulevées par le Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- 5.4 Rapport sur la gestion contractuelle – Années 2021 et 2022

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 6.1 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 125, boulevard des Mésanges – Recommandation 45 CCU 23
- 6.2 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 305 à 625, rue Flavie-Poirier – Recommandation 41 CCU 23
- 6.3 Demande de certificat d'autorisation de rénovation (PIIA) – 555, rue de la Visitation – Recommandation 39 CCU 23
- 6.4 Demande de certificat d'autorisation d'affichage (PIIA) – 555, rue de la Visitation – Recommandation 40 CCU 23

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

- 7.1.1 Approbation – Rapport des dépenses – Période du 15 juin 2023 au 12 juillet 2023
- 7.1.2 Approbation – Modification au Programme d'hygiène féminine (PR39-2022)
- 7.1.3 Avis de vacance – Siège numéro 3 – Élection partielle
- 7.1.4 Adoption – Prévisions budgétaires 2023 amendées et prévisions budgétaires 2023 – Société d'habitation du Québec – Office d'habitation au cœur de chez-nous
- 7.1.5 Centre de services scolaires des Samares – Centre Multisport – Demande d'acquittement des heures de location
- 7.1.6 Fin de la période de probation – Agent de soutien – Logistique et communauté – Service du loisir, des parcs et de la communauté
- 7.1.7 Autorisation – Demande MELCCFP – Travaux 1900, rue de la Visitation
- 7.1.8 Approbation – Octroi de contrat 2024 à 2028 – Assurances collectives
- 7.1.9 Approbation – Remise partielle de la garantie financière – Programme de réutilisation du sol dégagé au 2089, rue de la Visitation

7.2 PRÉVENTION DES INCENDIES

- 7.2.1 Approbation – Embauche de pompiers à temps partiel – Service de la prévention des incendies
- 7.2.2 Autorisation – Achat de divers équipements – Service de la prévention des incendies

7.3 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

- 7.3.1 Octroi de contrat – Réfection des infrastructures d’une partie de la rue Sainte-Adèle et de la station de pompage (AOP2023-08)
- 7.3.2 Octroi de contrat – Services professionnels contrôle qualitatif des matériaux – Réfection des infrastructures d’une partie de la rue Sainte-Adèle et de la station de pompage (AOP2023-08)

7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

- 7.4.1 Approbation – Transfert budgétaire – Camp de jour 2023
- 7.4.2 Demande d’autorisation pour l’utilisation du parc Bois-Brûlé – Polyvalente Thérèse-Martin
- 7.4.3 Désignation – Plan d’action annuel à l’égard des personnes handicapées
- 7.4.4 Don – Banc au parc Casavant-Desrochers – Tournée VIVACE
- 7.4.5 Approbation – Financement – Jeux d’eau – Parc Saint-Jean-Bosco
- 7.4.6 Approbation – Entente de partenariat – Disc golf

7.5 REQUÊTES

- 7.5.1 Octroi de soutien financier – Campagne de financement printemps 2023 – La Manne Quotidienne

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.4 RÈGLEMENT FINAL

- 8.4.1 Règlement 2235-2023 – Modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville – Adoption
- 8.4.2 Règlement 2236-2023 – Décrétant un emprunt de 61 000 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans afin de pourvoir au coût de refinancement d’obligations venant à échéance en 2023 pour certains règlements d’emprunt totalisant une somme totale de 3 079 000 \$ - Adoption

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1
2023-07-269

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2023 – ADOPTION

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la tenue de celle-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023, tel qu'il a été rédigé, et le faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le président de la séance, monsieur le maire, Robert Bibeau invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

Des citoyens sont présents dans la salle et questionnent le conseil municipal sur la densification de la rue de la Visitation, la sécurité des piétons sur cette même rue, les milieux de vie des projets immobiliers construits au fil des ans ainsi que le flot de circulation sur cettedite rue.

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le conseil prend acte du dépôt des documents suivants, à savoir :

- 5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de juin 2023
- 5.2 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Premier projet de règlement 20179-1-2023
- 5.3 Procès-verbal de correction – Règlement 2207-2-2023 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de corriger certaines irrégularités soulevées par le Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- 5.4 Rapport sur la gestion contractuelle – Années 2021 et 2022

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1
2023-07-270

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 125, BOULEVARD DES MÉSANGES – RECOMMANDATION 45 CCU 23

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**45 CCU 23**), lors de la réunion du 5 juillet 2023, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

D'ACCEPTER les travaux de construction du Pavillon de soins palliatifs et fin de vie de Lanaudière Nord situé au numéro 125, boulevard des Mésanges (lot numéro 5 960 073) par la Société « Medifice », conformément aux plans préliminaires déposés par Medifice à la condition qu'un plan d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux (**45 CCU 23**).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2023-07-271

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 305 À 625, RUE FLAVIE-POIRIER – RECOMMANDATION 41 CCU 23

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**41 CCU 23**), lors de la réunion du 5 juillet 2023, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

D'ACCEPTER les travaux de construction aux numéros 305 à 325, 405 à 435, 505 à 525 et 605 à 625, rue Flavie-Poirier (lots numéro 6 580 014 à 6 580 027) par la Société « Deva6 Développement Immobilier », conformément aux plans 20-007, 20-007-P19, 20-007V, 20-007W, 20-007X et 20-007Y déposés par Deva6 Développement Immobilier et datés du 2 juin 2023, du 5 juin 2023, du 9 juin 2023, du 21 juin 2023 et du 29 juin 2023 (**41 CCU 23**).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2023-07-272

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE RÉNOVATION (PIIA) – 555, RUE DE LA VISITATION – RECOMMANDATION 39 CCU 23

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**39 CCU 23**), lors de la réunion du 5 juillet 2023, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

D'ACCEPTER les travaux de rénovation au numéro 555, rue de la Visitation (lot numéro 4 561 423) par la Société « 9481-9299 Québec inc. », conformément aux plans déposés par Gestion BGC et datés du 16 juin 2023 (**39 CCU 23**).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4
2023-07-273

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE (PIIA) – 555, RUE DE LA VISITATION – RECOMMANDATION 40 CCU 23

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**40 CCU 23**), lors de la réunion du 5 juillet 2023, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

D'ACCEPTER les travaux d'affichage au numéro 555, rue de la Visitation (lot numéro 4 561 423) par la Société « 9481-9299 Québec inc. », conformément aux plans 38308-00 DM déposés par Les Enseignes Professionnelles et datés du 22 juin 2023 (**40 CCU 23**).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.5
2023-07-274

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-15 À MÊME LA ZONE H33 ET D'Y PERMETTRE UNE HAUTEUR MAXIMALE DE 6 ÉTAGES POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE – RECOMMANDATION 42 CCU 23

ATTENDU la demande de modification au règlement de zonage 2207-2022 présentée et étudiée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 5 juillet 2023; et

ATTENDU la recommandation faite par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant cette demande.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

REFUSER la demande de modification au règlement de zonage 2207-2022 afin d'agrandir la zone C-15 à même la zone H-33 et d'y permettre une hauteur maximale de 6 étages pour l'usage habitation communautaire (**42 CCU 23**).

MOTIVER ce refus comme suit :

Le conseil est d'avis que la demande (**42 CCU 23**) présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pourrait engendrer des constructions de trop grande hauteur à proximité de résidences de très faible hauteur et qu'il ne rencontre pas l'axe de développement urbain du plan stratégique de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

AFFAIRES COURANTES

7.1

ADMINISTRATION

7.1.1
2023-07-275

APPROBATION – RAPPORT DES DÉPENSES – PÉRIODE DU 15 JUIN 2023 AU 12 JUILLET 2023

ATTENDU que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 15 juin 2023 au 12 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.2
2023-07-276

APPROBATION – MODIFICATION AU PROGRAMME D'HYGIÈNE FÉMININE (PR39-2022)

ATTENDU le sommaire décisionnel AJG-23-13 préparé par Me Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe;

ATTENDU l'adoption du Programme d'hygiène féminine (PR39-2022), le 22 août 2022 par la résolution 2022-08-247; et

CONSIDÉRANT la recommandation de bonifier le montant remis annuellement de 50 \$ à 100 \$.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le Programme d'hygiène féminine (PR39-1-2023) en bonifiant l'aide annuel de 50 \$ à 100 \$, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3
2023-07-277

AVIS DE VACANCE – SIÈGE NUMÉRO 3 – ÉLECTION PARTIELLE

ATTENDU le sommaire décisionnel AJG-23-09 préparé par Me Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe, concernant la démission de madame Louise Savignac à titre de conseillère – siège numéro 3 ainsi que diverses recommandations découlant de cette dernière.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte de la lettre de démission de madame Louise Savignac ainsi que de l'avis dressé par le président d'élection tel que requis par l'article 333 de la LERM fixant la date de l'élection partielle pour combler le siège numéro 3, le dimanche 24 septembre 2023;

APPROUVER l'ajustement du tarif de rémunération du personnel électoral lequel remplace celui-ci visé par la résolution 2021-03-051;

AFFECTER une somme de 75 000 \$ à partir de l'excédent de fonctionnement non-affecté afin de pourvoir aux dépenses reliées à cette élection partielle;

REPORTER la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 11 septembre 2023 à 20 h au mercredi 27 septembre 2023 à 20 h et qu'un avis soit publié tel que le requiert la Loi; et

NOMMER le conseiller Denis Bernier comme membre du Comité consultatif d'urbanisme et désigner la conseillère Chantal Riopel à titre de présidente de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4
2023-07-278

ADOPTION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 AMENDÉES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – OFFICE D'HABITATION AU CŒUR DE CHEZ-NOUS

ATTENDU les prévisions budgétaires 2023, amendées au 30 mai 2023, déposées par l'Office municipal d'habitation au cœur de chez-nous;

ATTENDU les prévisions budgétaires 2023, préparées par l'Office municipal d'habitation de chez-nous en date du 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que le budget 2023 de l'ensemble immobilier numéro 2350, situé sur le territoire de la Ville, prévoit un déficit dont 10 % doit être assumé par cette dernière; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les prévisions budgétaires 2023, amendées au 30 mai 2023, présentées par l'Office municipal d'habitation au cœur de chez-nous, pour l'exercice financier 2023, lesquelles prévoient une contribution financière de la Ville de l'ordre de 1 620 \$; et

APPROUVER les prévisions budgétaires 2023, préparées au 5 décembre 2022, présentées par l'Office municipal d'habitation au cœur de chez-nous, pour l'exercice financier 2023, lesquelles prévoient une contribution financière de la Ville de 1 315 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.5
2023-07-279

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES SAMARES – CENTRE MULTISPORT – DEMANDE D'ACQUITTEMENT DES HEURES DE LOCATION

ATTENDU l'entente de location intervenue entre le Centre de services scolaire des Samares et les Villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée relativement au Centre multisport; et

ATTENDU la facture transmise par le Centre de services scolaire des Samares pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

PAYER la facture C3-000007 couvrant la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, au montant de 107 400 \$, représentant la contribution de la Ville de Saint-Charles-Borromée (en deux versements soit septembre 2023 et décembre 2023) sous réserve de ce qui est prévu à la résolution 2021-02-037; et

TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au Centre de services scolaire des Samares.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.6
2023-07-280

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – AGENT DE SOUTIEN – LOGISTIQUE ET COMMUNAUTÉ – SERVICE DU LOISIR, DES PARCS ET DE LA COMMUNAUTÉ

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à la nomination de monsieur Gabriel Poirier au poste d'agent de soutien – logistique et communauté au Service du loisir, des parcs et de la communauté, tel qu'en fait foi la résolution 2023-02-044; et

ATTENDU le sommaire LPC-23-07 préparé par madame Véronique Houle, coordonnatrice au Service du loisir, des parcs et de la communauté ainsi que la recommandation concernant la confirmation d'embauche de monsieur Poirier.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER la nomination de monsieur Gabriel Poirier au poste d'agent de soutien – logistique et communauté au Service du loisir, des parcs et de la communauté puisque celui-ci a réussi sa période de probation, cette confirmation sera effective lorsque celui-ci aura atteint 790 heures travaillées (le ou vers le 24 juillet 2023) conformément aux dispositions de la *Convention collective* en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.7
2023-07-281

AUTORISATION – DEMANDE MELCCFP – TRAVAUX 1900, RUE DE LA VISITATION

ATTENDU l'approbation de la demande de démolition du 1900, rue de la Visitation par les membres du conseil lors de la séance du 19 juin 2023 et du programme de réutilisation du sol dégagé présenté par Sphère DI Immobilier inc.; et

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée doit autoriser l'ingénieur dont les services ont été retenus par le promoteur à présenter une demande au MELCCFP afin que soient émises les autorisations pour la réalisation de ces travaux.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le consultant GBI et le promoteur Sphère DI inc. à déposer une demande d'autorisation auprès du MELCCFP pour le prolongement des réseaux municipaux afin de desservir les bâtiments du projet immobilier approuvé par le conseil municipal tel qu'en fait foi la résolution 2023-06-234; et

CONFIRMER que la Ville de Saint-Charles-Borromée ne s'oppose pas à la délivrance de ladite autorisation et que le projet respecte la réglementation municipale en vigueur, le tout étant conditionnelle à la signature d'une entente entre la Ville et le promoteur pour la construction de ses infrastructures et que cette dernière s'engage à en prendre possession (sauf pour l'égout sanitaire privé RS02 à RS03) lorsque les travaux seront terminés et effectuer l'entretien par la suite (sauf pour l'égout sanitaire privé RS02 à RS03).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.8
2023-07-282

APPROBATION – OCTROI DE CONTRAT 2024 À 2028 – ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU la résolution 2023-04-144 adoptée par les membres du conseil, lors de la séance du 17 avril 2023, concernant le renouvellement de l'adhésion à la Solution UMQ pour obtenir des produits d'assurances collectives pour les employés municipaux pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT que Malette actuaires inc. a transmis à la Ville de Saint-Charles-Borromée son rapport d'analyse; et

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel AJG-23-12 préparé par Me Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du rapport d'analyse et de la recommandation de Malette actuaires inc. concernant l'octroi d'un contrat en assurances collectives au nom du Regroupement des municipalités du Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides et Outaouais auquel fait partie la Ville de Saint-Charles-Borromée pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 à Beneva suivant la tarification applicable à cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.9
2023-07-283

APPROBATION – REMISE PARTIELLE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ AU 2089, RUE DE LA VISITATION

ATTENDU le sommaire décisionnel UAT-23-05 préparé par monsieur Jonathan Rondeau, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire concernant la construction d'un immeuble au 2089, rue de la Visitation en conformité avec la demande de démolition et l'approbation du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé par le conseil municipal;

ATTENDU que le promoteur de ce projet a fait une demande d'exclusion de la zone agricole à la MRC de Joliette d'une partie d'un lot situé en arrière-lot de celui construit;

ATTENDU que le promoteur a déposé la garantie financière requise par la réglementation municipale;

ATTENDU que la MRC de Joliette ne pourra traiter la demande d'exclusion avant 2024;

ATTENDU que dans ces circonstances, le promoteur demande que lui soit remise une partie de la garantie financière qu'il a déposé; et

ATTENDU que le règlement de démolition d'immeuble 2179-2021 a été amendé afin de distinguer la garantie financière associée à la reconstruction d'un bâtiment de celle associée à l'aménagement du site.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER un remboursement de 75 % de la garantie financière déposée, soit 46 087,50 \$ aux conditions énumérées dans la recommandation du sommaire décisionnel UAT-23-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

PRÉVENTION DES INCENDIES

7.2.1

2023-07-284

APPROBATION – EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU le sommaire décisionnel PI-23-04 préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, recommandant l'embauche de deux pompiers à temps partiel, dans le but de combler un manque d'effectif pour certains secteurs; et

ATTENDU que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER madame Léa Malo et monsieur Lucas Auger afin de pourvoir deux (2) postes de pompier à temps partiel, sujet aux conditions d'embauche et de travail établies au sommaire décisionnel PI-23-04, et que leurs autres conditions de travail soient celles prévues à la *Convention collective*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2.2

2023-07-285

AUTORISATION – ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU le sommaire décisionnel PI-23-05 préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies concernant l'achat de divers équipements pour le Service de la prévention des incendies; et

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à ces acquisitions afin de mettre à niveau les uniformes et les pièces d'équipements requises pour les opérations du service.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER les acquisitions mentionnées dans le sommaire décisionnel PI-23-05 à même le surplus accumulé non affecté réservé au Service de la prévention des incendies pour un montant de 50 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

7.3.1

2023-07-286

OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINTE-ADÈLE ET DE LA STATION DE POMPAGE (AOP2023-08)

ATTENDU qu'un processus d'appel d'offres a été enclenché concernant l'octroi d'un contrat pour la réfection des infrastructures d'une partie de la rue Sainte-Adèle et de la station de pompage (AOP2023-08); et

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-23-12 préparé par monsieur Jonathan Marion, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et génie.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER à la firme Généreux Construction inc. le contrat pour la réfection des infrastructures d'une partie de la rue Sainte-Adèle et de la station de pompage (sans option/AOP2023-08) cette firme ayant déposé la soumission conforme la plus basse au montant de 1 653 827,76 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.2

2023-07-287

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINTE-ADÈLE ET DE LA STATION DE POMPAGE (AOP2023-08)

ATTENDU qu'un processus d'appel d'offres a été enclenché relativement à l'octroi d'un contrat concernant les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des infrastructures d'une partie de la rue Sainte-Adèle et de la station de pompage (AOP2023-08); et

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-23-08 préparé par monsieur Jonathan Marion, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et génie.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER à la firme Solmatech inc. (NEQ 1145544798) le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection des infrastructures d'une partie de la rue Sainte-Adèle et de la station de pompage (AOP2023-08), cette firme étant la seule à avoir déposé une soumission conforme, au montant de 37 487,71 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4

LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

7.4.1

2023-07-288

APPROBATION – AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ – CAMP DE JOUR 2023

ATTENDU le sommaire décisionnel LPC-23-04 préparé par madame Véronique Houle, coordonnatrice au Service du loisir, des parcs et de la communauté concernant le budget de fonctionnement du camp de jour 2023; et

ATTENDU que le camp de jour connaît une popularité plus grande ainsi qu'une augmentation du nombre d'inscriptions, ce qui mène à devoir embaucher du personnel supplémentaire ainsi que de revoir à la hausse les ressources matérielles et financières de ce programme.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER d'affecter une somme de 85 000 \$ de l'excédent accumulé non affecté au budget de fonctionnement du camp de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.2

2023-07-289

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU PARC BOIS-BRÛLÉ – POLYVALENTE THÉRÈSE-MARTIN

ATTENDU la demande reçue de la Polyvalente Thérèse-Martin concernant l'autorisation d'utiliser le parc Bois-Brûlé pour la tenue d'un événement sportif pour les étudiants de cette polyvalente, le 12 octobre 2023 de 9 h 30 à 15 h 30.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la Polyvalente Thérèse-Martin à utiliser le parc Bois-Brûlé pour la tenue d'un événement sportif pour les étudiants de cette polyvalente, le 12 octobre 2023 de 9 h 30 à 15 h 30, ainsi que le chalet et les équipements requis selon la disponibilité de ceux-ci à condition que le parc canin soit accessible durant l'évènement et que les employés municipaux puissent y avoir accès en tout temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.3
2023-07-290

DÉSIGNATION – PLAN D’ACTION ANNUEL À L’ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée a reçu un avis d’assujettissement à la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*; et

ATTENDU que cet assujettissement implique la désignation d’une personne de l’organisation qui sera responsable du plan d’action annuel à l’égard des personnes handicapées au sein de la Ville.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :

NOMMER madame Véronique Houle, coordonnatrice au Service du loisir, des parcs et de la communauté, à titre de personne responsable au sens de la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.4
2023-07-291

DON – BANC AU PARC CASAVANT-DESROCHERS – TOURNÉE VIVACE

ATTENDU que le COMITÉ (coopérative de design urbain et d’évènement) travaille avec le collectif VIVACE dans le cadre de la tournée estivale 2023 dans les skateparks, cette tournée ayant pour objectif de faire la promotion des saines habitudes de vie, visant un mode de vie sans fumée tel que plus amplement détaillé au sommaire décisionnel LPC-23-09; et

ATTENDU que cet organisme offre à la Ville de lui faire le don d’un banc sur lequel peuvent être placées des planches à roulettes.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER le don de l’organisme le COMITÉ (coopérative de design urbain et d’évènement) et que le banc soit installé dans le parc Casavant-Desrochers.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.5
2023-07-292

APPROBATION – FINANCEMENT – JEUX D’EAU – PARC SAINT-JEAN-BOSCO

ATTENDU que le 29 mai dernier, le conseil municipal a autorisé l’administration à prendre la somme de 50 000 \$ à même l’excédent de fonctionnement non-affecté pour financer les dépenses reliées à l’aménagement de l’aire de jeux d’eau au parc Saint-Jean-Bosco; et

ATTENDU que dans la planification financière de ce projet, il a également été prévu de prendre une somme de 20 000 \$ (taxes nettes) à même l’excédent de fonctionnement non-affecté pour financer les dépenses reliées à la préparation de l’emplacement de l’aire de jeux d’eau avant l’arrivée de la firme Simexco à qui a été

attribué le contrat pour la fourniture et l'installation des jeux d'eau (résolution 2022-12-413), ce qui n'a pas encore été autorisé par le conseil municipal.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE une somme de 20 000 \$ (taxes nettes) à même l'excédent de fonctionnement non-affecté afin de pourvoir au financement des dépenses reliées à la préparation du site de l'aire de jeux d'eau au parc Saint-Jean-Bosco.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.6
2023-07-293

APPROBATION – ENTENTE DE PARTENARIAT – DISC GOLF

ATTENDU le sommaire DG-23-07 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint, concernant un projet de partenariat pour offrir l'activité de disc golf à la population charloise.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le projet d'entente à intervenir entre la Ville et une corporation à être constituée d'une durée de trois ans laquelle a pour objet d'organiser l'activité de disc golf au parc Saint-Jean-Bosco et d'autoriser monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5

REQUÊTES

7.5.1
2023-07-294

OCTROI DE SOUTIEN FINANCIER – CAMPAGNE DE FINANCEMENT PRINTEMPS 2023 – LA MANNE QUOTIDIENNE

ATTENDU la correspondance reçue le 12 juin 2023 de la part de monsieur Benoit Lizée, président de La Manne Quotidienne concernant une demande de soutien financier dans le cadre de la campagne de financement du printemps 2023;

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée désire témoigner sa solidarité envers La Manne Quotidienne et contribuer à la poursuite de ses objectifs; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER à La Manne Quotidienne la somme de 500 \$ à titre de soutien financier, afin de soutenir la cause portée par cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

8.4.1

2023-07-295

RÈGLEMENT 2235-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2158-2019 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 2235-2023 modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 19 juin 2023;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour objet de faciliter l'utilisation de la plateforme Espace citoyen – CIVIS suite au contrat intervenu avec la Ville de Joliette récemment en harmonisant le tarif pour les non-résidents; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2235-2023 modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.2

2023-07-296

RÈGLEMENT 2236-2023 – DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 61 000 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE CINQ (5) ANS AFIN DE POURVOIR AU COÛT DE REFINANCEMENT D'OBLIGATIONS VENANT À ÉCHÉANCE EN 2023 POUR CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT TOTALISANT UNE SOMME TOTALE DE 3 079 000 \$ – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 2236-2023 décrétant un emprunt de 61 000 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans afin de pourvoir au coût de refinancement d'obligations venant à échéance en 2023 pour certains règlements d'emprunt totalisant une somme totale de 3 079 000 \$, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 19 juin 2023;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour objet d'emprunter les sommes nécessaires afin de pourvoir aux frais de financement des émissions d'obligations venant à échéance en 2023 concernant certains règlements d'emprunt plus amplement nommés à l'annexe A de ce dernier; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2236-2023 décrétant un emprunt de 61 000 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans afin de pourvoir au coût de refinancement d'obligations venant à échéance en 2023 pour certains règlements d'emprunt totalisant une somme totale de 3 079 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 21 août 2023 à 20 h.

10.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 21 h 39.

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(Signé)

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier